Modifications/Ajoutes aux Règlements UCI et FSCL

Article 2.2.023

<u>Développement Juniors</u>

Abolition de la règle qui limite le développement maximal sur route à une distance de **7,93 mètres** pour les coureurs Juniors. Cette décision est basée sur la disponibilité limitée de l'équipement nécessaire au développement Junior et sur des données médicales démontrant que cette restriction n'est plus justifiée.
En vigueur au 01.01.2023

Article L.1.2.071.

<u>Remise des prix aux coureurs</u>

L'organisateur devra signaler le mode de paiement des prix dans son Guide Technique /Programme. (Remise des prix ou virement bancaire).
En vigueur au 01.01.2023

Les coureurs non-partants après inscription au préalable doivent informer l'organisateur de leur absence via le lien de la FSCL jusqu'à 1 heure avant le premier départ ou bien à la permanence de l'organisateur.

<u>BARÈME DES PÉNALITES DE LA F.S.C.L.</u>

Article L 12.1.040.1.
26.2 Non-participation non-excusée à une épreuve après inscription préalable

Championnats Nationaux et épreuves internationales :
Coureur concerné : Amende de 50 € Jury

Epreuve régionale :
Coureur concerné : Amende de 25 € Jury
En vigueur au 01.01.2023